Compte Rendu du conseil municipal du 20 décembre 2018 – 20h00

<u>Présent</u>: Régine COHAS, Odile DERUE MOLLE, Thierry GOUBY (Maire), Sandrine SEFERIAN, Denis BREJON, Marie-Claude MASSACRIER, Marie-Anne GIBERT, Christophe LERECHE, Jérôme TARDY, Alexis CHARLIN, Adeline BOURSIER

Absents excusés : Christian PLAGNE et Baptiste DELHOMME

Pouvoirs:

Magali CHAIZE donne pouvoir à Adeline BOURSIER Maximilien GARIN donne pouvoir à Alexis CHARLIN

Secrétaire de séance : Adeline BOURSIER

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23/11/2018

Remarque de Christophe LERECHE, il n'a pas été noté dans le compte rendu du dernier conseil sa demande de faire partie de la commission finance.

M. Le Maire propose l'approbation du procès-verbal du conseil du 23 novembre 2018.

Pour	10	Contre	3	Abstention	

2. <u>Urbanisme</u>:

• Présentation des dossiers en cours

Christophe LERECHE propose de faire passer un article dans l'Ecureuil sur les règles d'urbanisme pour rappeler qu'il est nécessaire de déposer un dossier d'autorisation de travaux ou un permis dès qu'il y a une construction (exemple : mur de clôture compris).

M. Le Maire rappelle que l'ensemble des éléments du Plan Local d'Urbanisme sont disponibles sur le site <u>www.marcilly-le-chatel.fr</u> et que le secrétariat apporte conseil et se tient à disposition pour informer les demandeurs.

3. <u>Finances</u>:

• Tarifs communaux 2019

M. Le Maire présente les tarifs communaux de 2018 et propose de reconduire les mêmes tarifs pour 2019. (Cf. ci-dessous)

Jérôme TARDY indique que les communes des alentours louent plus cher aux habitants extérieurs de leur commune. A ces tarifs s'ajoute la location de matériel chaise, table, vaisselle...

M. Le Maire rappelle que la location de la salle est avant tout un service pour les administrés de la commune et donc le tarif doit être abordable pour la population et les associations. Les évolutions de tarifs ont montré que l'augmentation de la location a plutôt diminué le nombre de week-end loué. Le tarif a été baissé pour les habitants de Marcilly l'année dernière.

Odile MOLLE indique que la salle des fêtes a été louée par des particuliers une bonne dizaine de week end en 2018. Christophe LERECHE demande si on sait combien de personnes extérieures louent la salle.

Sandrine SEFERIAN indique que le cadre ne prête pas à une forte demande.

M. Le MAIRE rappelle que la salle est mise à disposition gratuitement une fois par an pour les associations et le personnel communal.

Jerôme TARDY indique que si une salle neuve est faite il sera difficile de monter fortement les tarifs. Odile MOLLE précise que ce ne serait alors plus les mêmes prestations.

Marie-Anne GIBERT demande ce qu'est le local du Bizay.

Marie-Anne GIBERT demande si la location du local de la Garenne sera effective. M. Le Maire répond que cette salle a vocation à être utilisée par l'association de la chasse communale et les associations de la commune, elle pourrait aussi être louée aux administrés. Une réflexion est en cours

sur l'organisation de l'usage de la salle, travail déjà commencé avec les responsables de l'ACCA et à finaliser prochainement. Un règlement et un tarif seront définis en conséquence dès les décisions prises.

M. Le Maire indique également que les tarifs de la garderie ne couvrent pas les charges de la garderie mais que cela doit rester un service aux parents.

Marie-Claude MASSACRIER propose l'augmentation des tarifs de concessions. M. Le Maire explique qu'il n'y a pas eu de demande de concessions cette année. L'entretien du cimetière, réfection des murs, peinture des portails et enherbement sont finalisés et qu'il n'y a pas de dépenses supplémentaires envisagées à ce jour.

M. Le Maire procède au vote séparé des tarifs 2019 à la demande de membres du conseil.

Salles des fêtes

Au 1er janvier 2019	TARIF
SALLE DES FETES	
Location personne extérieure à la	
commune	300 €
Location habitants de Marcilly	250 €
Vin d'honneur Associations	70 €
Caution	700 €

Pour 13 Contre 0 Abstention 0

Cimetières

	Concession 50 a	ans				165 €/m²	
	Concession 30 a	ans				140 €/m²	
	Cavurne 15 ans					350 €	
	Cavurne 30 ans					650 €	
Pour	12	Contre	_	1	Ab	stention	0

Garage (loyer par trimestre)

Grands garages	90€
Petits garages	80€
Local BIZAY	90€

Pour	13	Contre	0	Abstention	0

Garderie: 0.90€/demi-heure

Pour	13	Contre	0	Abstention	0

• Décision modificative

M. Le Maire présente les décisions modificatives.

Fonctionnement Budget général 2018

Dépenses cpte 022 (dépenses imprévues) - 452 €
Dépenses cpte 7391171 (dégrèvement jeunes agriculteurs) + 162 €
Dépenses cpte 7391178 (autres dégrèvement contribution. directe) + 290 €

Marie-Anne GIBERT demande à avoir plus d'informations avant les conseils municipaux. M. Le Maire explique qu'il est disponible pour répondre aux questions. Généralement les sujets présentés en conseil sont préparés en amont en commission ou réunion de travail des élus.

M. Le Maire demande l'approbation de ces décisions modificatives.

Doum	12	Contro	Λ	Abstantion	Λ
Pour	15	Contre	U	Abstention	U

Autorisation du maire à mandater les dépenses investissements avant le vote du budget 2019

Le trésor public a indiqué que l'opération d'engagement de dépenses investissements ne nécessite pas d'autorisation du conseil en décembre. Ce sujet est donc retiré de l'ordre du jour.

• Recensement

M. Le Maire explique que l'INSEE organise le recensement de l'ensemble de la population en janvier 2019. Ce recensement nécessite le recrutement de 3 agents recenseurs par la Mairie. M. Le Maire indique qu'il y a une participation financière de la commune pour cette opération obligatoire l'INSEE contribuant à hauteur de 2616 € pour cette campagne de recensement.

M. Le Maire explique que le tarif a été repris du recensement précédent et qu'il a ajusté avec le taux d'augmentation du coût de la vie.

Il propose le tarif suivant :

- 1.15€ par feuille de foyer
- 0.74€ par bulletin individuel

Christian PLAGNE encadre ce recensement et suivra son déroulement avec les 3 agents recenseurs

Pour	13	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

Le recensement se déroulera du 17 janvier 2019 au 16 février 2019. Une information sur les agents recenseurs sera faite. Merci aux habitants de leur réserver un bon accueil. Pour information le recensement est obligatoire.

4. Divers:

• Vœux municipalité

Les vœux du maire et de la municipalité se dérouleront le vendredi 11 janvier à 18h00 à la salle des fêtes. Ce sera aussi l'occasion d'accueillir les nouveaux nés de 2018 et le proclamer le résultat du concours municipal de fleurissement 2018.

Information Ordures Ménagères :

La collecte des Ordures Ménagères sera décalée pour les fêtes de fin d'année:

- Le mardi 25 reporté au mercredi 26 décembre (OM)
- Le mardi 1 janvier sera reporté le jeudi 3 janvier (OM et bacs jaunes)

En février un nouveau schéma collecte sera mis en place avec un ramassage des Ordures Ménagères tous les 15 jours. Le calendrier sera connu mi-janvier.

<u>Information Assainissement:</u>

Suite à l'étude du réseau assainissement lancée par la commune, le plan d'investissement de Loire Forez Agglomération prévoit l'étude des travaux en 2019 et la réalisation de ceux-ci en 2020 pour l'agrandissement et la réhabilitation des stations du Bourg et de Corbes.

Clôture du conseil à 20h55